

Communiqué bimestriel de la
municipalité de Saint-Barnabé

L'ÉCLAIREUR

pour que le courant passe !

AVRIL - MAI 2021 Vol. 7 N° 38

BUREAU MUNICIPAL

819 264-2085

www.saint-barnabe.ca

NOUVEAU courriel :

reception@saint-barnabe.ca

Heures d'ouverture :

Lundi au vendredi

8 h 30 à 12 h

et de

13 h à 16 h 30



Avec les rayons printaniers du soleil, arrivent les cyclistes qui défilent sur nos routes. Ouvrons l'oeil et restons prudents. La route se partage avec tout le monde, petits et grands. Et pour faciliter la vie des cyclistes et des visiteurs, le bloc sanitaire situé au 19, rue du Parc sera accessible dès le 15 avril. Prudence sur les routes.

Bon printemps !

Votre conseil municipal.



**NOUVEAU
SYSTÈME D'ALERTE
MUNICIPALES**

Découvrez-le en visitant le
www.saint-barnabe.ca

BUREAU Municipal

Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu à huis clos.

La bande audio de celles-ci est disponible sur le site internet de la municipalité.

Nous suivrons les exigences émises par la direction de la santé publique.

Prochaines rencontres :

LUNDI 3 mai 2021 à 19 h 30.

LUNDI 7 juin 2021 à 19 h 30.

BIBLIOTHÈQUE



Cher utilisateur et chère utilisatrice
de la bibliothèque municipale,
nous sommes de retour!

**La bibliothèque sera ouverte le
mardi 20 avril de 13 h 30 à 16 h ainsi
qu'en soirée de 19 h à 20 h.**

Venez voir les nouveautés adultes et jeunes.
Nous continuons de suivre les
consignes sanitaires :

- port du masque pour les 10 ans et +
- lavage des mains
- une personne à la fois au comptoir
de service.

Oui ! Oui ! Le mardi 20 avril 2021

**Faites découvrir la lecture à vos
enfants !** Notre bibliothèque a une
belle section remplie de belles
aventures à lire pour vos enfants.



Venez faire un tour !

Merci !



FADOQ St-Barnabé

LE SOLEIL EST LÀ !



*Chers membres, la FADOQ St-Barnabé sera
'active' dès que nous aurons le feu vert de la
direction de la santé publique.*

Notre désir le plus cher est d'effectuer un
retour en force, dès que cela sera possible.
Pour ce faire, nous devons rester unis et
nous entraider le plus possible sans
perdre espoir d'un retour prochain.



Avec les chauds rayons de soleil qui arrivent,
il est de plus en plus agréable de sortir
prendre des marches, jardiner ou de faire
toutes activités qui font du bien au moral.

Si vous avez des idées pour la prochaine
saison, n'hésitez pas à nous contacter :

*Jean-Marc Duplessis, président
Louise Bornais, secrétaire.
INFO : 819-535-2336.*

PRÉVENTION *des incendies*

UN RAPPEL CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS

Nous tenons à vous rappeler qu'un permis est requis pour tous feux extérieurs, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont pas dans un foyer prévu à cet effet. **Ce permis est délivré SANS FRAIS par le Directeur du Service incendie de la municipalité.** Certains critères doivent être considérés pour l'émission de ce permis, notamment la capacité de contrôler le feu s'il y avait un problème, les caractéristiques du lieu où sera fait le feu, les combustibles utilisés, les conditions climatiques prévues, etc. Nous vous invitons simplement à communiquer avec nous avant de procéder à ce type de feu et il nous fera plaisir de vous mettre en contact avec le responsable.

Aussi, pour ce qui est des foyers

extérieurs, mentionnons qu'ils ne peuvent être situés à moins de 3 mètres (10 pieds) de toute construction et qu'ils doivent être constamment surveillés.

**Feu extérieur sans foyer =
Feu à ciel ouvert =
1 permis avant de procéder**

En terminant, la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit, dans son *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (Q-2, r.4.1)*, qu'il est permis de brûler uniquement du bois, des branches et des feuilles (ainsi que quelques rares autres exceptions) à l'extérieur. Tout autre produit (pneus, plastique, matériaux peints, etc.) doit être brûlé dans un incinérateur qui doit respecter de nombreuses normes.



LA SAISON EST DE RETOUR!

Une vérification s'impose avant d'effectuer votre première grillade. Assurez-vous de bien nettoyer les grilles et les brûleurs sans oublier de vérifier les conduits d'alimentation. Ce nettoyage doit être régulier tout au long de la saison.

De plus, soyez toujours vigilant et ne laissez jamais les aliments sur le grill sans surveillance. Et les bonbonnes doivent être remises à terre de façon sécuritaire, et ce toute l'année.

La prudence sera toujours votre meilleure recette!
Bonnes grillades!

URBANISME

ABRI D'AUTO

Le printemps est officiellement avec nous. Le 30 avril est la date limite pour démonter et remettre l'abri temporaire d'auto (*article 37 du règlement de zonage*).

DEMANDE DE PERMIS

Encore une fois, cet été sera une période très active pour les rénovations et les travaux autour de la maison. **C'est important de déposer une demande de permis** pour vos travaux, car la période d'avril, mai, et juin en sera une très

achalandée. Il ne faut oublier que le règlement prévoit un délai pouvant aller à 30 jours entre le dépôt de la demande et l'émission d'un permis. Donc, dans la période plus achalandée du printemps, il est possible que l'émission de votre permis soit retardée par celles des autres citoyens qui l'ont déposé avant vous. **Le technicien est à la municipalité que 7 heures tous les jeudis.**

En plus des demandes de permis, il traite les demandes d'informations provenant des

citoyens, des courtiers en immeubles, des notaires, des arpenteurs, de diverses entreprises et autres (aussi celles du Conseil). À ces tâches s'ajoutent les inspections, les avis et les vérifications. Vous comprendrez que parfois il y a de l'attente. Il est visé de donner le même niveau d'attention à chacun.

Vive le printemps!

Mario Dion

Responsable de l'urbanisme à la municipalité de Saint-Barnabé.

La municipalité de Saint-Barnabé, est à la recherche d'une personne pour occuper l'emploi suivant :

CONTREMAÎTRE EXÉCUTANT aux travaux publics (Poste d'employé-cadre)

Description du poste

Sous l'autorité du directeur général, la personne titulaire du poste, tout en participant activement à la réalisation des travaux, planifie, répartit et supervise les ressources et le travail des employés des travaux publics chargés d'entretenir les réseaux routiers, d'aqueduc et d'égouts, la signalisation, l'éclairage public, le matériel roulant, les parcs, les bâtiments publics et le déneigement durant l'hiver des stationnements et des trottoirs. Le contremaître exécutant aux travaux publics collabore également avec le service d'urbanisme afin d'assurer le respect des normes et réglementations en vigueur.

De plus, il doit s'assurer du respect du code d'éthique et des normes de santé et sécurité au travail et toute autre loi régissant son secteur d'activité.

Rôles et responsabilités

- Planifier, organiser et superviser l'ensemble des travaux publics et participer à leurs exécutions ;
- Planifier la liste des travaux prioritaires, préalables chaque saison ;
- Agir à titre de responsable du personnel des travaux publics ;
- Assurer la surveillance technique des travaux exécutés par des entrepreneurs mandatés et de la qualité de ceux-ci ;
- Collaborer avec les firmes d'expert-conseil et fournir aux ingénieurs, architectes, urbanistes, arpenteurs, entrepreneurs et promoteurs les renseignements demandés et requis ;
- En collaboration avec le service d'urbanisme, faire rapport de toute irrégularité constatée et délivrer des constats d'infraction et d'avis spéciaux ;
- Proposer des modifications réglementaires pour assurer une meilleure application de la réglementation ;
- Assurer la disponibilité du matériel nécessaire aux employés pour l'exécution des travaux et en tenir l'inventaire ;
- Concevoir et s'assurer de la réalisation du programme d'entretien préventif des bâtiments, des équipements et des infrastructures ;
- Participer à la préparation et au suivi budgétaire reliés aux travaux publics ;
- Identifier les besoins de la municipalité en matière d'équipements et de machinerie, le présenter et le justifier au conseil municipal ;
- Évaluer la nature des travaux d'entretien et des réparations à effectuer, établir des estimations préliminaires et détaillées du coût des travaux et soumettre les recommandations appropriées ;
- Identifier les besoins et collaborer à la préparation de devis, d'appels d'offres et demandes de subventions ainsi que des rapports qui s'y rapportent ;
- Produire des rapports sur les travaux exécutés ;
- Tenir son supérieur à l'affût du déroulement de ses activités ;

>>>>

Rôles et responsabilités (suite)

- Voir à l'application de la convention collective et au maintien d'un climat de travail respectueux et positif ;
- Recevoir, documenter et gérer les plaintes et demandes liées aux installations municipales ;
- Participer activement à toute rencontre demandée par son supérieur immédiat, notamment les séances de travail et/ou séances du conseil municipal ;
- Être disponible pour la garde de nuit et de fin de semaine ;
- Remplir toute autre tâche connexe demandée par son supérieur.

Critères d'emplois

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en génie civil ou tout autre diplôme jugé équivalent ou une attestation d'études collégiales (AEC) de contremaître en infrastructure urbaine ;
- Posséder un minimum de deux (2) années d'expérience pertinente dans le domaine municipal ou toute autre expérience équivalente ;
- Expérience dans la gestion de personnel syndiqué ;
- Maîtrise des logiciels de la suite Office (Word, Excel, Outlook) ;
- Maîtrise de la suite AutoCAD représente un atout ;
- Connaissance des règles en santé et sécurité au travail représente un atout ;
- Avoir un permis de conduire valide. Détenir une classe 3 représente un atout ;
- Une formation en techniques de gestion des eaux sera considérée comme un atout ;
- Une formation en sécurité incendie sera considérée comme un atout.

Profil recherché

- Faire preuve de leadership et d'un fort esprit d'équipe ;
- Être capable de bien gérer le stress et les responsabilités ;
- Être rigoureux et organisé ;
- Être autonome et source de propositions ;
- Être diplomate et respectueux avec les employés et les citoyens et développer le sentiment d'appartenance collectif.

Conditions

- Poste de cadre permanent, à temps plein (35 heures/semaine) ;
- Salaire à discuter
- Assurances collectives et fonds de retraite ;
- Entrée en fonction dès que possible

Date limite : Vendredi 30 avril à 16 h 00

Responsable

Martin Beaudry, Directeur général

Adresse

70, rue Duguay, Saint-Barnabé G0X 2K0

Téléphone

819 264-2085, poste 3450

Télécopieur

819 264-2079

Courriel

dg@saint-barnabe.ca

LOISIRS

CAMP De JOUR 2021

Comme vous le savez déjà, le camp de jour de Saint-Barnabé aura lieu cet été. Nous tenons à remercier tous les parents de leur confiance et de leur participation, car le camp **AFFICHE COMPLET** cet été.

On a hâte de voir dès le 28 juin !



ENVIRONNEMENT

ACTION CITOYENNE

24 et 25 avril prochains

Le Comité citoyen carboneutre de la MRC de Maskinongé invite toute la population à participer à la

1^{ère} édition de

Maski s'ramasse

(collecte communautaire de déchets) les 24 et 25 avril prochains. Cet événement, organisé dans le cadre du Jour de la Terre, consiste à embellir son milieu de vie en ramassant les déchets autour de sa propriété ou dans les lieux publics. Cette activité a pour but d'améliorer l'environnement de notre milieu.



Saint-Barnabé a confirmé son adhésion à cette activité. Vous voulez en savoir plus ?

Contactez-nous, il nous fera plaisir de partager avec vous à ce sujet.

819 264-2085

reception@saint-barnabe.ca

Centre de services scolaire de l'Énergie Québec

Inscription possible dès maintenant !

Comment s'inscrire?

Pour inscrire votre enfant au programme, communiquez avec le secrétariat de votre école de proximité afin de prendre un rendez-vous. Vous devez présenter les documents suivants :

- 1- L'original du certificat de naissance grand format de votre enfant mentionnant le nom des parents.
- 2- Une preuve de résidence des parents telle qu'un permis de conduire, un compte de taxe scolaire ou municipale, une facture d'Hydro-Québec.

Une fois les inscriptions terminées, les groupes d'enfants seront formés.

*Si les inscriptions dans votre municipalité ou votre quartier ne sont pas suffisantes pour former un groupe, vous serez invités à vous joindre à l'école offrant le programme le plus près de votre domicile.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet :

www.csenergie.qc.ca/onglet_enseignement_presecolaire_et_primaire/services/passe-partout ou

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec

Madame Stéphanie Gea, conseillère pédagogique
819 539-6971, poste 2257 / 1 888 711-0013

- FAITES VITE -
Les places sont limitées



CAMPAGNE DE VACCINATION COVID-19

**Vous avez besoin d'un transport ?
NOUS POUVONS VOUS Y AMENER !**



TERRITOIRES DESSERVIS

Louiseville • Yamachiche • Maskinongé • Saint-Justin • Sainte-Ursule
Saint-Léon-le-Grand • Saint-Sévère • Saint-Barnabé • Saint-Alexis-des-Monts
Saint-Édouard-de-Maskinongé • Sainte-Angèle-de-Prémont • Saint-Paulin

TRANSPORTS COLLECTIFS MRC DE MASKINONGÉ



 **819 840-0603**

TRANSPORT ADAPTÉ COMTÉ DE MASKINONGÉ



 **819 228-9661**

Même si le beau temps s'en vient...

On continue de se protéger!



Toussez dans
votre coude



Lavez
vos mains



Gardez vos
distances



Couvrez
votre visage



Limitez vos
déplacements

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

 1-877-644-4545

Votre
gouvernement

Québec 

URBANISME

DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES

Dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts, la Municipalité en collaboration avec le Ministère des Ressources naturelles et de la faune fera la distribution de petits arbres.

DATE : SAMEDI 15 MAI 2021

HEURE : 9 h à 11 h 30

ENDROIT : À LA CASERNE DE POMPIERS (70, rue Duguay).



crédit photo : mddelcc.gouv.qc.ca

EMBELLIR NOTRE MUNICIPALITÉ POUR L'ÉTÉ

La Municipalité procèdera sous peu au grand ménage printanier avec le nettoyage des trottoirs et de la chaussée, ensuite le balai

mécanique complètera le travail. Au début juin, nous procéderons à l'installation des paniers de fleurs qui embellissent les rues de notre municipalité. Participons ensemble à cette campagne d'embellissement par

de simples gestes comme nettoyer la devanture de nos propriétés.

Et pourquoi pas participer à **Maski s'ramasse ?**
Informez-vous !

COLLECTES sélectives

1^{er} avril : Début de la collecte hebdomadaire.

24 juin : Collecte des encombrants. **Soyez prêts!**



AVRIL 2021

D	L	M	M	J	V	S
					2	3
4		6	7		9	10
11	12	13	14		16	17
18		20	21		23	24
25	26	27	28		30	

MAI 2021

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5		7	8
9	10	11	12		14	15
16		18	19		21	22
23	24	25	26		28	29

JUIN 2021

D	L	M	M	J	V	S
		1	2		4	5
6	7	8	9		11	12
13		15	16		18	19
20	21	22	23		25	26
27		29	30			

JUILLET 2021

D	L	M	M	J	V	S
					2	3
4	5	6	7		9	10
11		13	14		16	17
18	19	20	21		23	24
25		27	28		30	31

AOÛT 2021

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4		6	7
8		10	11		13	14
15	16	17	18		20	21
22		24	25		27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE 2021

D	L	M	M	J	V	S
			1		3	4
5		7	8		10	11
12	13	14	15		17	18
19		21	22		24	25
26	27	28	29			

819 264-2085 www.saint-barnabe.ca

Lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30



Recyclage



Déchets



Encombrants